

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 2**RAPPORT**

Supprimer l'alinéa 131.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet alinéa dont le propos est redondant par rapport aux développements figurant déjà dans le rapport. Comme le précise en effet clairement l'alinéa 127, dans le cadre de la politique de partenariats différenciés, les pays pauvres prioritaires bénéficient déjà de la concentration des subventions de l'Etat et de celles mises en oeuvre par l'AFD: au moins 50 de celles de l'Etat et 66% de celles de l'AFD.